Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

			_	piologiques		
document	_		I.2 Type d'Opérateu	ır		
43573.2023.002				iteurs		
u groupo d'opérator	ire		I 4 Autorité compét	anta au Autoritá / Orga	niemo do cor	atrôlo
I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom Spiruline du Val de Dagne						
-		Pradelles-en-Val	Adresse B.P. 47, 32600, L'Isle-Jourdain			
France	Code ISO	FR	Pays Fr	rance	Code ISO	FR
et produits végétaux de production: tion biologique, sauf tion durant la périod tion biologique avec	x non transformés, f durant la période de de conversion cune production no	y compris les semer de conversion on biologique	ices et autre matériel	de reproduction des vé		
_		on biologique	P			
oument est délivré co fait aux exigences d 01 septembre 2023 10:24:07 +0200 CEST L'Isle-Jourdain (FR)	1	· \	I.8 Validité		opérateurs (31/03/202
	u groupe d'opérateu Spiruline du Val d 40 AVENUE DES C France a catégories de prodroduction et produits végétaux de production: tion biologique, saux tion durant la périor tion biologique avec ugricoles transformé de production: tion de produits biol tion de produits biol tion biologique avec ument est délivré ca fait aux exigences d 01 septembre 2023 10:24:07 +0200 CEST L'Isle-Jourdain	u groupe d'opérateurs Spiruline du Val de Dagne 40 AVENUE DES CORBIERES 11220 France Code ISO activités de l'opérateur ou du groupe de l'op	u groupe d'opérateurs Spiruline du Val de Dagne 40 AVENUE DES CORBIERES 11220 Pradelles-en-Val France Code ISO FR activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs a catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, de coduction et produits végétaux non transformés, y compris les sement de production: tion biologique, sauf durant la période de conversion tion durant la période de conversion tion biologique avec une production non biologique ugricoles transformés, y compris les produits de l'aquacultu de production: tion de produits biologiques tion de produits biologiques tion biologique avec une production non biologique umment est délivré conformément au règlement (UE) 2018/8 fait aux exigences dudit règlement.	u groupe d'opérateurs Spiruline du Val de Dagne 40 AVENUE DES CORBIERES 11220 Pradelles-en-Val France Code ISO FR activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs Catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 20 roduction et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de production: tion biologique, sauf durant la période de conversion tion durant la période de conversion tion durant la période de conversion tion biologique avec une production non biologique agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alime de production: tion de produits biologiques tion de produits biologiques tion biologique avec une production non biologique agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alime de production: tion de produits biologiques tion biologique avec une production non biologique agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alime de production: tion de produits biologiques tion biologique avec une production non biologique agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alime de production: tion de production: tion de produits biologiques tion biologique avec une production non biologique agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alime de production: tion de production: 1.8 Validité Certificat valable de COCERT FRANCE 2023 10:24:07 L'Isle-Jourdain	u groupe d'opérateurs Spiruline du Val de Dagne 40 AVENUE DES CORBIERES 11220 Pradelles-en-Val France Code ISO FR Autorité Code ISO FR Autorité Coccent France Code ISO FR Code ISO Code	u groupe d'opérateurs Spiruline du Val de Dagne 40 AVENUE DES CORBIERES 11220 Pradelles-en-Val France Code ISO FR LA Autorité compétente ou Autorité / Organisme de cod Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47, 32600, L'Isle-Jourdain Pays France Code ISO catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et divoduction et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux de production: ition biologique, sauf durant la période de conversion ition biologique avec une production non biologique gricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine de production: ition de produits biologiques ition biologique avec une production non biologique ument est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (fait aux exigences dudit règlement. LA Autorité ECOCERT FRANCE 1.8 Validité Certificat valable du 11/07/2023 au L'A Autorité ECOCERT FRANCE 1.8 Validité Certificat valable du 11/07/2023 au

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	HADécoration de madrite
	II.1 Répertoire des produits
•	Nom du produit Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
Éléments facultatifs spécifiques	Piologique
P.	Plantes aquatiques Biologique
ij	Produits à base de végétaux aquatiques, autres: Spiruline Biologique paillettes , poudre ,comprimés
éc	
sp	
$\mathbf{f}_{\mathbf{s}}$	II.2 Quantité de produits
ati	
ılt	
3CI	II.3 Informations sur les terres
į fė	
nts	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs
Je.	in i zaste des socialis ou des années ou rueurse est estrece par roperateur ou re groupe à operateur
én	
ÉL	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont
Π:	effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou lês activités pour lê compte d'un autre opérateur, le sous- traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
e.]	d'altant l'estant l'esponsable de l'activité ou des activités effectuées
ΤÜ	
Partie II:	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE)
	2018/848
	II 7 Listo des sous traitants réalisant une ou des estivités nouve l'anéretaure ou la graupe d'anéretaure conformément à l'article 24 nous granhe 2 du
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelle
	il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle II.9 Autres informations
	conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848
	Nom de l'organisme COFRAC Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.eu/tracesnt/directory/publication/organic-
	d'accréditation operator/index] fait foi.
	Hyperlien vers le https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf
	certificat d'accréditation
	a accreatation
	·